

Secrétariat Exécutif National

Commission de Discipline

Présents :

- 1- Monsieur Abdoulaye Badji ;
- 2- Monsieur Benoit Sambou;
- 3- Monsieur Abdou Mbow;
- 4- Monsieur Mbaye Ndiaye (absent excusé).
- Vus les articles 3, 4, 14, 19, et 20 des statuts de l'Alliance Pour la République
- Vus les articles 25 et 26 du Règlement intérieur de l'Alliance Pour la République
- Constatant les agissements et propos séditieux, fractionnistes et récurrents du camarade Moustapha DIAKHATE,
- Attendu que par ces faits, il entache gravement l'image du Parti Par ces motifs,

Le Conseil de discipline, après avoir délibéré et à l'unanimité prononce :

L'exclusion définitive de Moustapha DIAKHATE des rangs de l'Alliance pour la République

Dakar le 21 janvier 2020

Pour le Président du Parti

Le Président de la Romanission

Abdoplaye BAD